

Utilisation et contrôle des barbituriques et des médicaments sous ordonnance

Nous avons vu, dans les paragraphes précédents, que **seul le médecin vétérinaire procède personnellement aux euthanasies** même si en vertu des recommandations de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, il aurait la possibilité de déléguer cette action à son aide ou, si vous aimez mieux, à un technicien en santé animale, à la condition que le médecin vétérinaire soit sur les lieux au moment où cette action est posée et qu'il en exerce la surveillance. Nous rajoutons que le vétérinaire en fonction a le devoir et l'obligation de vérifier personnellement l'état des signes vitaux après les injections afin de s'assurer que les animaux euthanasiés par injection de barbituriques sont bel et bien morts.

Depuis cet événement, seul le médecin vétérinaire possède le contrôle absolu des barbituriques et des médicaments sous ordonnance; en son absence, ces produits sont gardés dans un coffre-fort dont seul le médecin vétérinaire en connaît la combinaison. Chaque cc de cette solution de barbituriques est minutieusement quantifiée et notée dans un cahier spécial et le médecin vétérinaire a le devoir de signer ou tout au moins, d'initialiser chacune des utilisations de ces produits, pour tout animal, en vertu des règlements fédéraux régissant ces produits.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, qui nous a aussi visité à plusieurs reprises, en plus de ses inspections dites régulières, est des plus intransigeant sur la méthodologie à utiliser pour les euthanasies et pour ce contrôle très serré des barbituriques. La tenue de tout dossier médical, pour tout animal qui entre ou qui sort du Berger Blanc, doit entièrement satisfaire les exigences de cet ordre professionnel.

L'injection de barbituriques chez les chats est toujours précédée d'une injection de produits tranquillisants afin de faciliter leur manipulation et il en est de même, avant l'injection intraveineuse de barbituriques chez les chiens trop nerveux ou agressifs.